



Violences policières : quel rapport démocratique entre les bruxellois et la police ?

Suite aux violences policières, fin septembre, commises à l'encontre de militants du camp No Border, Ecolo Ville de Bruxelles a interpellé la majorité communale. Par l'entremise de sa conseillère communale, Catherine Lemaitre, les verts bruxellois ont demandé au Bourgmestre quels ont été les critères utilisés par la police pour l'arrestation de centaines de personnes, notamment lors de l'Euromanifestation, et s'il y avait réellement eu concertation avec les syndicats comme l'a déclaré le Bourgmestre. La conseillère communale a par ailleurs posé la question du respect des procédures et des critères légaux à remplir lors des arrestations administratives (point 3 de l'art. 31 de la Loi sur la fonction de police du 5/08/92) : « Quels indices matériels et quelles circonstances ont permis de juger les comportements des manifestants comme dangereux ? Au vu des plaintes et des dénonciations d'ONG défendant les droits de l'homme, le Bourgmestre aurait tout intérêt à entamer une enquête sur ces faits et à leur accorder toute l'attention qu'ils méritent, c'est-à-dire, en-dehors d'un comité secret et avec les différents acteurs concernés ! Rien n'empêche le Bourgmestre d'enquêter d'initiative sur ces faits inadmissibles même s'il réclame à l'heure actuelle tout manquement des forces de police ».

Pour rappel, la Ligue des Droits de l'Homme a en effet récolté des dizaines de témoignages montrant, entre autres, qu'aucun motif n'était donné aux personnes concernant l'arrestation et leur mise en détention, que les policiers ont usé d'intimidations et de violences inadmissibles lors du transport et aux abords de cellule (présence de chiens...), ou encore que les conditions de détention étaient particulièrement étonnantes pour une Ville démocratique comme Bruxelles (pas d'accès à des sanitaires, pas d'eau ou de nourriture, humiliations à caractère sexuel, ...).

Plus largement, Ecolo se pose la question du rapport démocratique entre les bruxellois et la police. La Loi sur la fonction de police du 5/08/92 (art. 1) est claire "*Dans l'exercice de leurs missions de police administrative ou judiciaire, les services de police veillent au respect et contribuent à la protection des libertés et des droits individuels, ainsi qu'au développement démocratique de la société.*" Le groupe Ecolo à la Ville de Bruxelles se demande dès lors comment une police crainte par les citoyens peut-elle remplir sa mission de protection des libertés et des droits, ainsi que le développement démocratique ? Comment les bruxellois peuvent-ils avoir confiance et se reposer sur une police qui fait preuve d'actes d'une violence démesurée ?

De plus, ces faits récents posent la question du contrôle des polices. « Comment éviter que ces faits se reproduisent et que nos principes démocratiques soient bafoués si ce n'est en effectuant un contrôle efficace des polices ? La Ville se doit d'agir concrètement et de mettre en place des mécanismes garantissant les droits de chacun(e). Toute société qui se veut démocratique se doit d'être particulièrement vigilante à ces questions », insiste Catherine Lemaitre.

Contact :

Catherine Lemaitre 0477/578.735